

Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2007 du
conseil des formations de l'EHESP

Liste des membres présents

Au titre des représentants de l'Etat :

Guy Boudet, chef de bureau à la sous direction des professions paramédicales et personnels hospitaliers, représentant le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

Fabienne Debaux, adjointe à la sous-directrice, représentant le directeur général de l'action sociale

Eric Waisbord, sous-directeur à la SHR2, représentant le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget

Charles Jobert, chef de bureau des formations de santé, représentant le directeur général de l'enseignement supérieur

Au titre des personnalités qualifiées :

Christian Rollet, Inspecteur des affaires sociales

Brian Hodges, Faculté de médecine de l'Université de Toronto

Martine Riffard-Voilque, Direction départementale des affaires sanitaires et sociales à Marseille

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

Céline Limouzy, Représentant le syndicat Force ouvrière (FO)

François Astolfi-Franchi, Représentant la Confédération générale du travail (CGT)

Michel Rosenblatt, Représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Chantal de Singly, Représentant le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH)

Brigide Maigret, Représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)

Catherine Choma, représentant du Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPHISP)

Samuel Cochet, représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS)

Au titre des représentants des établissements :

Cédric Lussiez, suppléant représentant Martine Orio

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :

Alain Jourdain

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

Michel Louazel

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

Eve Gallacier

Jean-François Maillard

Michel Pommeret

Procurations

Frédérique Quidu

Emilie Noël

Pierre Guillaumot

Dominique Bertrand

Membres absents excusés:

Dominique Bertrand, Représentant des enseignants chercheurs ayant rang de professeur

Daniel Casse, représentant des autres étudiants

François Clergue, Hôpital universitaire de Genève

Jacqueline Clavel, Faculté de médecine Paris Sud

Pierre Yves Geoffard, Ecole normale supérieure, Ecole d'Economie de Paris

Docteur Pierre Guillaumot (titulaire) et Laurent Peillard (suppléant), Représentants la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Isabelle Lanrivain, Représentants des personnels d'enseignement et de recherche

Emilie Noël, Représentant des élèves fonctionnaires

Frédérique Quidu, Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Alain Jacques Valleron, Hôpital Saint-Antoine Paris

Isabelle Plaisant, représentant le Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)

(La séance est ouverte à 11 h 12, sous la présidence de M. ROLLET.)

VOTE SUR L'ORDRE DU JOUR

M. ROLLET propose de modifier l'ordre des points inscrits afin de réserver le maximum de temps au débat sur le projet d'établissement.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
--

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

M. FLAHAULT présente les excuses du secrétariat de l'École qui n'a pas pu fournir les comptes rendus validés par les différentes instances, le rythme des réunions étant très soutenu et le secrétariat de l'EHESP encore peu organisé.

L'ordre du jour du Conseil d'administration du 6 décembre portait essentiellement sur l'ouverture du débat sur le projet d'établissement. Il a été question de la structuration de l'École en différents services, avec des départements et des centres interdisciplinaires. Une des principales préoccupations a été celle de la préservation des acquis de l'ENSP.

Pour faciliter la traçabilité des budgets et autres, nous avons initialement prévu que chacun des départements et instituts seraient séparés en deux sous-directions : "Formations professionnelles" et "Formations LMD et recherche". Or, l'ensemble du Conseil d'administration a souhaité une organisation plus fluide dans chaque département, avec un seul directeur et éventuellement un adjoint, mais sans séparation en deux sous-directions.

Le Conseil scientifique s'est réuni le 17 décembre 2007. Il a nommé le Pr Moïse Desvarieux un "chargé de mission recherche". Une modification a été proposée, celle de formaliser des liens entre le chargé de mission pédagogique et le chargé de mission recherche. Le Conseil scientifique s'est penché également sur le projet pédagogique, les enseignements LMD, recherche et les masters proposés par l'École et le centre C3R : "Recherche sur l'analyse du risque et sa régulation". Quelques propositions ont été faites sur l'école doctorale.

La demande d'habilitation du master interdisciplinaire de santé publique a été déposée sur le site de l'enseignement supérieur le 30 novembre et la demande de co-habilitation du master devait l'être en coordination avec Rennes I. Suivant la recommandation de M. COURAUD lors du dernier Conseil des formations, le souhait exprimé par Rennes I et les enseignants de l'ENSP, la demande de co-habilitation sera couplé avec celle du master "Droit, santé, éthique".

M. WAISBORD informe qu'un CTP exceptionnel s'est tenu à l'ENSP le matin du 18 décembre, juste avant le conseil des formations, consacré à l'examen d'une modification du décret du 7 décembre 2006, constitutif de l'EHESP. Il s'agissait de clarifier les conditions d'intégration de l'ENSP au sein de l'EHESP.

La loi de santé publique du 9 août 2004 prévoyait que l'EHESP se substitue à l'ENSP à la date de nomination du Directeur de l'EHESP. Le décret constitutif avait ajouté que cette création marquerait la disparition des articles du Code de la santé publique relatifs à l'ENSP, celle-ci devenant un institut dans l'EHESP. Lors de la réunion du 12 novembre, le CA a souhaité que cette clause soit abandonnée et que les instances de l'EHESP aient la plus grande latitude sur la manière de définir les composantes de l'École.

Il a été ajoutée une disposition afin de clarifier les conditions d'exercice de la tutelle sur l'EHESP. Le décret prévoyait que le ministère de l'Éducation était compétent pour exercer cette tutelle. A l'époque, le département ministériel de l'Enseignement supérieur et de la recherche dépendait du ministre de l'Éducation. Il a été proposé d'employer le terme "Enseignement supérieur et de la recherche", en cohérence avec les attributions de ce ministre et les missions de l'EHESP.

Le CTP s'est exprimé par 6 voix pour et 6 abstentions.

Cette modification du décret devait passer au Conseil d'État l'après-midi de ce 18 décembre.

- *Il est demandé un calendrier 2008 des réunions du Conseil des formations, avec les différentes étapes de travail.*

M. FLAHAULT rappelle que le projet d'établissement est de la prérogative de la Direction ; il ne sera pas nécessairement voté en tant que tel par le Conseil d'administration. De plus, le Conseil des formations n'a pas formellement à prendre position sur le futur contrat d'objectifs et de moyens sur lequel s'adosse le projet d'établissement. Cependant, M. MATTÉI a souhaité que le Conseil des formations soit associé pour discuter ce texte ligne à ligne, en prenant tout le temps nécessaire et en faisant toutes les recommandations au CA qu'il jugera utiles.

QUESTIONS DIVERSES

Il a été retenu les dates suivantes pour les prochaines réunions du Conseil des formations :

- **23 janvier, à Paris ;**
- **1^{er} avril 2008, à Rennes ;**
- **16 septembre 2008, à Paris.**

Les dates de réunion du Conseil d'administration se situent environ trois semaines après, ce qui permet de lui faire parvenir les souhaits, les orientations ou les propositions du Conseil des formations dans les délais légaux.

Il serait intéressant de composer un ou deux groupes de travail (des commissions) sur des thèmes précis, car le nombre plus réduit des participants faciliterait l'examen des dossiers.

INFORMATION DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE SUR LA LETTRE DE MISSION ADRESSEE AU CHARGE DE MISSION PEDAGOGIQUE (COPIE DE LA LETTRE DEPOSEE EN SEANCE)

M. FLAHAULT signale que la lettre de mission a été adressée au Pr Denis ZMIROU.

Le Conseil avait souhaité qu'aucune durée ne soit indiquée ; la mission prendra fin à la nomination du Directeur des études par arrêté ministériel. La procédure de recrutement du directeur des études sera lancée dès que le Conseil d'administration aura décidé de la structuration de l'École, afin que le profil de poste soit clarifié. Il est suggéré que le processus de publicité de la candidature sur ce poste soit fait selon les deux canaux habituels : la Santé et les Affaires sociales, la Recherche et l'Enseignement supérieur. Un Comité de sélection consultatif classera les candidatures reçues.

VALIDATION DE LA POSSIBILITE EN CAS D'ABSENCE DE DONNER UNE PROCURATION A UN MEMBRE DU CONSEIL DES FORMATIONS, AUCUN MEMBRE NE POUVANT DETENIR PLUS D'UNE SEULE PROCURATION (POUR DELIBERATION)

La possibilité de donner procuration est validée à l'unanimité.

DEMANDE D'AVIS POUR UNE DEMANDE DE CO-HABILITATION PAR L'EHESP D'UN MASTER "DROIT ET ETHIQUE EN SANTE" AVEC L'UNIVERSITE DE RENNES I (POUR DELIBERATION)

M. LOUAZEL présente ce master, examiné également par le Conseil scientifique, complémentaire avec celui du pilotage des politiques de santé.

Ce diplôme existe depuis 1994 et l'ENSP est partenaire depuis le début. L'annonce de l'EHESP ayant été faite en 2003, l'Université de Rennes I avait inscrit dès 2004 une demande de co-habilitation pour ce master avec la future EHESP. Il s'intitulait "Droit, santé et protection sociale", mais l'Université de Rennes I et la Faculté de droit ont souhaité traiter de la protection sociale dans un autre cadre. Le titre proposé dans le dossier "Droit et éthique des activités de la santé et du social" est en fait le sous-titre de ce master.

Il s'agit d'un master déposé, non pas en mention de santé publique mais en droit public. Il comprend deux parcours : "Droit des professionnels des établissements de santé" et "Droit des établissements sociaux et médico-sociaux".

M1 : enseignement général en droit, ayant vocation à alimenter plusieurs M2.

La deuxième année est celle de la spécialisation.

Le semestre 3 est un tronc commun, avec une première unité d'enseignement sur l'organisation des secteurs de la santé et du social : les acteurs, leurs missions et les statuts des établissements. La deuxième unité porte sur la régulation économique et sur les déterminants de la santé. Ce tronc commun est complété par une approche sur les statuts de la personne, l'éthique et un apprentissage des langues.

En semestre 4, les deux parcours "Droit des professionnels et des établissements de santé" et "Droit des établissements sociaux et médico-sociaux" se retrouvent. Des enseignants de l'IEP, associés à l'autre maquette, participent également aux enseignements de ce master, ce qui démontre l'interconnexion de tous ces projets.

Les deux parcours ne sont pas systématiquement séparés :

- Premier parcours : l'unité 8 traite des questions d'éthique et des décisions en santé, des systèmes d'information, de l'information médicale et de la régulation économique.
- Deuxième parcours : politique et financement des actions.

L'unité 9 traite notamment du droit des opérations immobilières dans les établissements de santé, mais aussi dans le social et le médico-social, de la démarche qualité, de la réglementation des processus d'évaluation.

Ce master accueille trois types de publics :

- des étudiants en formation initiale (juristes ou étudiants en sciences politiques) ;
- des élèves de l'ENSP ;
- des professionnels dans le cadre de la formation continue (médecins, directeurs d'établissement, cadres de santé, chargés de mission, etc.).

Les débouchés sont orientés vers les concours des filières de l'ENSP, les établissements de santé dans des structures juridiques ou des cabinets d'avocats spécialisés sur les questions de santé et des associations qui gèrent plusieurs établissements du champ social et médico-social.

Cette spécialité de master constitue un parcours possible du master européen *Europubhealth* que pilote l'ENSP et qui bénéficie du label Erasmus Mundus. Il offre la possibilité d'accueillir, avec des financements spécifiques, des étudiants étrangers. Il s'agit d'un partenariat avec Sheffield, Grenade, Copenhague et Cracovie.

Douze enseignants de l'ENSP participent à cet enseignement à côté de ceux de la faculté de droit.

Le Conseil des formations relève les points suivants :

- *Il serait important d'afficher l'effort fait sur la responsabilisation des personnes du secteur dirigeant, des intervenants inspecteurs dans le secteur médico-social et notamment dans le domaine de l'éthique.*
- *Les critères des étudiants étrangers que ces programmes peuvent attirer ne sont pas bien définis.*

M. FLAHAULT ajoute que, dans la stratégie de longue date du master de l'enseignement supérieur, il a été recommandé à Rennes I de se rapprocher de l'ENSP. Ce qui n'était possible alors que par des partenariats l'est aujourd'hui par le canal de la co-habilitation.

La proposition de déposer une co-habilitation d'un master "Droit et éthique en santé" avec l'Université de Rennes I est validée à l'unanimité.

PRESENTATION DES AUTRES PARTENARIATS DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES EXISTANT ENTRE L'ENSP ET DES UNIVERSITES

M. FLAHAULT annonce qu'une description des partenariats universitaires se trouve dans le rapport d'activité annuel 2006 publié sur le site Internet de l'ENSP. Une quinzaine de masters font l'objet de partenariats à des degrés divers, notamment :

– "L'éducation pour la santé en milieu scolaire". C'est une des compétences de l'université de Clermont-Ferrand I. Très peu d'universités en France sont compétentes dans ce domaine. Rhône-Alpes et Montpellier font de l'éducation pour la santé dans le domaine thérapeutique. Il manque des partenaires dans ce domaine pour les adultes et les personnes âgées, mais ils existent notamment en Hollande et en Suisse. Le projet consisterait à mettre en place une co-habilitation internationale.

– En "Environnement et santé", il existe un master à Paris V et Paris XI, avec un partenariat EGERIE et le laboratoire LERES. Il serait possible de l'élargir avec "Santé et travail" ou de le co-habiler.

La stratégie viserait à avoir des partenariats dans les différents domaines de la santé publique, tels que définis par l'École : épidémiologie, biostatistique, management, sciences sociales et sciences humaines (géographie de la santé, systèmes d'information géographique), sciences comportementales, éducation pour la santé, sociologie de la santé, anthropologie, etc.

L'informatique médicale est un des points clés de l'évolution du système de santé et il ne faut pas manquer le rendez-vous du DMP (dossier médical personnel). L'école doit être présente en enseignement et en recherche sur cette partie aussi.

- *Le Conseil des formations pourrait également se pencher sur un partenariat existant entre l'ENSP, l'Université de Montréal et l'Université de technologie de Compiègne sur*

les démarches "qualité" des établissements de santé. Initié en 2000 et mis en sommeil en 2002, ce partenariat a redémarré en 2007.

- *Il faudrait regarder la possibilité d'avoir deux vagues de partenariats : une avec les pays francophones et une avec les pays anglophones.*
- *Il est difficile de discerner ce que deviendra le contour de ce réseau national, avec les mêmes ou d'autres. La manière dont les premiers développements se réaliseront conditionnera fortement la structuration future du réseau.*
- *La liste des partenariats avec l'ENSP serait utile pour la suite des travaux du Conseil des formations. M. Zmirou pourrait constituer ce dossier.*

M. FLAHAULT répond qu'il envisagerait volontiers de promouvoir la constitution d'un club de quelques écoles de santé publique regroupant des écoles francophones, belges, suisses et canadiennes (Toronto et Montréal), mais aussi la *London School of Hygiene and Tropical Medicine*, *London School of Economics* et trois ou quatre écoles nord-américaines partenaires de l'EHESP, comme *Columbia MSPH*, *University of North Carolina* (Chapel Hill), ou *Tulane* (Nouvelle Orléans).

Europubhealth est un master européen d'excellence. Le nombre de candidatures pour être étudiant dans cette formation augmente tous les ans. En 2006, 300 candidats se sont présentés pour 32 inscrits ; en 2007, 400 ont postulé, toujours pour 32 inscrits. La place de l'ENSP, et donc de l'EHESP, doit être renforcée dans ce master.

Europhamili est un enseignement totalement dispensé en anglais au sein de l'ENSP ; il est devenu extrêmement coûteux (depuis l'arrêt des financements européens) et peu sélectif : 10 candidats pour 9 inscrits en 2007, moins de 8 candidats en 2008, qui fait venir plusieurs partenaires dont les frais sont payés par l'ENSP. Il s'agira de repenser cette formation et peut-être déplacer cette énergie vers *Europubhealth*.

La création du réseau va toujours se heurter à la volonté affichée par la loi sur l'autonomie des universités. Les écoles doctorales voudront jouer leur carte dans les universités françaises et considéreront les autres écoles doctorales comme des concurrentes. C'est également le cas pour des masters où la volonté de co-habilitation ne sera pas forcément innée. Il s'agira de montrer que la co-habilitation avec l'EHESP apporte une valeur ajoutée aux partenariats.

(La séance, suspendue à 12 h 50, est reprise à 14 h 38.)

AVIS SUR LE PROJET D'ETABLISSEMENT (POUR DELIBERATION)

M. FLAHAULT rappelle que la France est au cinquième rang dans le domaine des publications en santé publique, place honorable, contrairement aux idées reçues. Le Royaume-Uni est deuxième, pour un PIB équivalent à celui de la France, et la *London School of Hygiene and Tropical Medicine* pourrait bien servir de modèle. Les États-Unis sont en tête, l'Australie est troisième et le Canada, qui possède un système de santé de qualité, est juste devant la France.

La production scientifique française s'expose, mais à son rang. Sa production de publications des recherches en santé publique est assez hétérogène, avec beaucoup d'épidémiologie mais peu sur l'éducation pour la santé, par exemple, ou le management.

La *London School of Economics (LSE)* est déjà partenaire de l'EHESP (sur le master de santé publique) ; Elias Mossialos chercheur à la LSE pense que la France dispose d'un système de santé potentiellement très intéressant mais qui est peu connu, faute de publications internationales en management et politiques publiques.

Les écoles de santé publique comme Bordeaux, Nancy ou les écoles parisiennes n'auront pas forcément envie d'être fédérées ; la mise en réseau devra les respecter.

Il faudra être beaucoup plus performants pour viser la deuxième ou la troisième place dans les classements internationaux dans les années à venir.

- *Les pays classés devant la France sont tous de langue anglaise ; il est possible que ce soit l'obstacle de la langue qui retienne les équipes. Que des formations soient prévues avec un support de langue anglaise sera une bonne chose pour corriger cet écart.*
- *Il est pointé un manque de visibilité de ce que devient la formation professionnelle, initiale et continue, à l'EHESP. Les interrogations portent sur l'avenir des coordonnateurs de filière, la destination des budgets destinés à la formation des fonctionnaires, le cloisonnement entre la formation professionnelle et universitaire et la délivrance d'un diplôme en formation initiale.*
- *L'EHESP devrait afficher davantage les sujets sur l'éthique ; c'est l'un des critères d'accréditation des écoles de santé publique nord-américaines.*

M. ROSENBLATT informe que ces différents points ont été abordés, soit en bilatéral, soit à l'occasion des Conseils d'administration.

Le principe de l'irrigation mutuelle entre le professionnel et les universitaires est probablement le point marquant de la réforme qui a présidé à la construction de l'EHESP. C'est un point clé de la réussite ou de l'échec de l'École. La place des formations professionnelles dans les dispositifs et dans l'organigramme doit être garantie et précisée.

La réforme réglementaire du décret constitutif ne comprend pas seulement la suppression de l'institut ex-ENSP, mais de toute référence à des instituts.

Il est important de maintenir l'ensemble des formations professionnelles dans un même type d'organisation, et l'organigramme définitif devra en tenir compte.

Les départements sont des centres de ressources pour toutes les formations et les enseignements, qu'ils soient professionnels ou universitaires.

La Direction des études est le moyen de conserver l'unité des différentes filières professionnelles dans un même lieu ; pour cela, les élèves et les responsables de filière sont sous la responsabilité du Directeur des études. Il a été envisagé la constitution d'un Conseil d'orientation, lieu d'expression pour l'ensemble des filières professionnelles.

Il faut envisager de redonner du contenu et du sens aux Comités pédagogiques et fédérer l'ensemble des filières au travers d'un Conseil d'orientation qui leur serait commun.

- *Pour avoir une cohérence, il serait souhaitable que les responsables de filière et les filières soient à l'intérieur de la DE, et non répartis dans chaque département.*
- *Les délais de réflexion sont jugés très courts par certains, alors qu'il faudrait prendre le temps pour que l'apport de chacun puisse servir à construire des fondations solides pour l'EHESP.*
- *Rien n'est indiqué quant à la formation des directeurs de DDASS ou de DRASS, ni sur le mixage avec les professionnels de terrain, ni sur le partage entre les universitaires et les professionnels.*
- *Une pédagogie et une individualisation de la formation adaptées à des contextes particuliers (médecins inspecteurs) devraient être mises en place.*

- *Les inspecteurs d'action sanitaire et sociale sont inquiets, à la lecture du document, pour l'avenir de cette formation.*
- *Il serait judicieux de construire un partenariat avec la CNAMTS ; elle gouverne le système de protection sociale publique en France et dispose d'une banque de données importante.*
- *Il faut signaler l'existence de l'ARSI (Association pour la recherche en soins infirmiers) qui a développé un certain nombre d'actions.*

M. ROLLET a remarqué que beaucoup d'interventions exprimaient l'inquiétude et la crainte. Il est certain que la création d'une nouvelle institution peut être déstabilisante. Cependant, il ne faut pas en rester à ce stade. La réaction commune de vouloir garder l'ENSP comme outil de formation professionnelle est une reconnaissance de la réussite de cette école, mais ce réflexe de conservation n'est pas bon.

Les missions 1 et 2 reflètent ces deux sentiments, conservation et nouveauté, alors qu'il serait nécessaire de les rassembler. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui ont demandé une reconnaissance universitaire des formations délivrées pour les professionnels de l'ENSP.

Beaucoup ont parlé de conserver l'unité des professions ; on peut le souhaiter mais cela n'existe pas réellement à l'heure actuelle. L'administration fonctionne en tuyaux d'orgues, et l'ENSP en est le reflet.

M. FLAHAULT pense que c'est une chance de pouvoir disposer d'une école qui s'appuiera sur tous les métiers de la santé publique ; la vision qui classe le social au centre de la problématique de la santé publique est extrêmement intéressante et les disciplines sociales méritent autant que les autres l'investissement sur la recherche. La vision interdisciplinaire de la recherche peut apporter des solutions aux politiques publiques. La pratique des professions sociales ou médico-sociales permettra de donner des éclairages nouveaux et innovants pour le futur.

Tous les diplômes décernés seront des diplômes de l'EHESP, et non de départements.

Il est indispensable que ce soit la Direction des études qui inscrive l'ensemble des étudiants. L'idée que les filières soient gérées par la Direction des études ne vise pas à diviser pour mieux régner. Les étudiants seront inscrits à la scolarité à la Direction des études.

La Santé et les Affaires sociales nous demandent de préserver les acquis du passé. L'idée n'est pas de les détruire, mais d'avoir une réflexion sur l'excellence par filière, département ou institut. Il faudra laisser à l'Institut du management, au département des sciences humaines et sociales, de biostatistique, etc., une autonomie pédagogique, avec une véritable possibilité pour eux de s'épanouir et de devenir « agressifs » sur le marché de la formation.

Quant à l'accréditation internationale par le CEPH, il faut savoir qu'aux États-Unis, pour avoir une école de santé publique, il faut faire un master dans lequel les responsables de stage ne sont ni des chercheurs, ni des professeurs d'université mais des professionnels, des praticiens de santé publique. Cela s'appelle un "*practicum*", on est là dans la culture de l'ENSP davantage que dans une culture universitaire française. Ces critères pourraient mettre l'École à un niveau international reconnu, accrédité, assez rapidement.

Les filières doivent être maintenues et l'idée d'un Conseil d'orientation est bonne ; ce dernier pourrait être une prérogative du Conseil des formations.

Les délais ont été imposés par la tutelle, surtout parce qu'il est indispensable de respecter le mécanisme de financement public de l'État : après le 1^{er} mai 2008, l'École perdrait un an

Le document parle de quatre centres (la *London School of Hygiene and Tropical Medicine* en possède douze, comme Harvard School of Public Health, mais Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health en a 72), donc leur nombre est à discuter et reste évolutif. M. Mattei a souhaité que soit menée parallèlement une réflexion sur un centre interdisciplinaire de recherche en soins infirmiers et paramédicaux.

Le Conseil des formations peut transmettre au Président du Conseil d'administration toute réflexion visant à améliorer la rédaction du présent document.

L'intervention des professionnels dans les formations est un point important. La recherche doit tendre vers une sorte d'élitisme, sans compromis vis-à-vis de la qualité, de l'excellence et de la compétitivité. L'élitisme doit également prévaloir pour les formations professionnelles, mais avec des critères professionnels que le Conseil des formations pourra aider à fixer.

Il est souhaitable que tous les enseignants de l'École aient la dénomination de "professeurs de l'EHESP". C'est légalement possible. Le Conseil des formations, voire des groupes de travail pourraient en définir les critères : le conférencier qui ne vient que quelques heures ou le jeune enseignant-chercheur pourrait être « maître de conférence de l'EHESP », les plus anciens « professeurs ».

M. WAISBORD rappelle que le but de la modification du décret est double : restituer aux instances dirigeantes de l'École une plus grande liberté dans l'organisation interne de l'établissement et qu'un département puisse se baptiser, en interne, "institut" sans que cela ait la portée forte que cette notion possède dans les universités.

- *Les représentants des professionnels souhaitent qu'un rapprochement avec les enseignants de l'École soit organisé afin d'enrichir les débats.*
- *Quel avenir pour l'école d'ingénieurs de l'ENSP ?*

Il est regretté que point ne soit pas suffisamment abordé dans le document. L'option est de renforcer cette école et d'aller vers une grande école d'ingénieurs de "l'environnement et la santé".

M. ROLLET pense pouvoir faire des propositions le 23 janvier, lors de la prochaine réunion du Conseil des formations. Les problèmes de fond soulevés resurgiront pendant des années ; il serait donc bon de créer un groupe de travail qui prendrait le temps d'aller au fond des choses sans être contraint par des échéances réglementaires. Il faut continuer à approfondir ce projet d'établissement dont une extraction sera une partie du premier contrat d'objectifs et de moyens de l'école.

(L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 16 h 12.)

République française
Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
Avenue du Professeur Léon Bernard
35 000 Rennes

Rennes, le 14 décembre 2007

Le Professeur Denis ZMIROU
Chargé de mission pédagogique de l'EHESP,
Rennes

Objet : Lettre de mission

Cher Collègue et Ami,

La mise en place de l'EHESP créée par la loi du 9 août 2004 représente une grande ambition dans le domaine de la formation et de la recherche en santé publique pour la France. Les instances de l'école se sont mises en place à partir du 12 novembre 2007 et le conseil des formations a donné un avis favorable le 29 novembre dernier à votre désignation comme chargé de mission pédagogique pour assurer à titre provisoire les fonctions du directeur des études de l'école, en attendant son recrutement et sa nomination par arrêté des ministres de tutelles selon les termes du décret du 7 décembre 2006 relatif à l'EHESP.

Je souhaiterais que vous chargiez, durant la période de votre mission de la mise en place de l'offre de formation de l'EHESP, de la création ou suppression de diplômes décidées par le conseil d'administration après avis du conseil des formations et du conseil scientifique. Vous veillerez, en vous appuyant sur les responsables des départements d'enseignement et des filières de l'Ecole, à la bonne mise en œuvre des formations existant de longue date et relevant notamment du ministère chargé de la santé et de celui chargé des affaires sociales. Vous examinerez les partenariats déjà mis en place par l'ENSP avec les autres écoles, universités, établissements de formation et organismes de recherche, et ceux qu'il conviendrait de mettre en place, en veillant au respect des engagements pris antérieurement, en étudiant les enjeux stratégiques des décisions à prendre à leur sujet et en me faisant toutes propositions utiles en ce sens. Vous coordonnerez les demandes d'habilitation ou de co-habilitation des licences et masters que le conseil d'administration, après avis des conseils des formations et scientifique pourront décider de soumettre à l'enseignement supérieur. Vous ferez toute proposition que vous jugerez utile sur ces sujets, incluant la politique de l'emploi scientifique de l'école, et le recrutement des enseignants et enseignants-chercheurs, la répartition des enseignements, en concertation avec les différentes composantes de l'école. Vous demanderez aux enseignants et enseignants-chercheurs de l'école, particulièrement durant cette phase initiale de mise en place, de tenir une étroite comptabilité de leurs heures d'enseignements présentiels, de préparation de leurs enseignements, d'ingénierie pédagogique et éventuellement d'ingénierie de formation, d'expertise et de recherche en veillant à identifier les activités relevant strictement des formations dites "professionnelles" de l'ex-ENSP, celles relevant strictement de l'enseignement supérieur et de la recherche, et celles pouvant être considérées comme mixtes, celles relevant d'autres tutelles, en apportant les précisions utiles à ce sujet. Vous élaborerez une proposition de règlement de scolarité de l'école, en concertation avec les autres composantes concernées, pour discussion et délibération au sein des instances.

Vous travaillerez en étroite relation avec la direction de l'école et serez membre du comité de direction de l'école. Vous assisterez, sans voix délibérative, au conseil des formations, au conseil scientifique, et au conseil d'administration, après accord de leurs présidents respectifs.

En vous remerciant vivement pour votre implication à mes côtés, je vous prie de croire, Mon Cher Collègue, en l'expression de mon amicale salutation.

Professeur Antoine Flahault
Administrateur provisoire de l'EHESP